



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 28 janvier 2026

| Nombre de membres |             |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC    | En exercice |
| 70                | 70          |
| Présent           | Votant      |
| 47                | 54          |

#### Date de convocation

**22 janvier 2026**

**Petite enfance – Protocole  
d'accord pour la reprise en  
régie des crèches gérées par  
l'association Planète Môme**

**N° de la délibération  
2026-071**

Secrétaire de séance :  
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,  
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace  
des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric  
SAUSSET.

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés** : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que les crèches gérées par l'association Planète Môme sont définies d'intérêt communautaire et bénéficient d'une convention de financement depuis 2005.

Considérant que les conventions de partenariat - financement et de mise à disposition des bâtiments prennent fin au 31 décembre 2026 ;

Considérant que l'association a enregistré un déficit sur plusieurs années et a fait l'objet de 3 procédures d'alerte, dont la dernière en 2025 ;

Considérant que la simple renégociation de la convention de partenariat ne permettra pas d'asseoir durablement la pérennité des structures ;

Considérant qu'au vu de la situation et de la nécessité pour ARCHE Agglo de maintenir ce service au public auprès des familles, l'Association Planète Môme et ARCHE Agglo ont convenu qu'une reprise en régie des crèches par ARCHE Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2027 était la solution à envisager ;

Considérant qu'une information de la situation de l'association a été faite en Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2025 ;

Considérant le projet de protocole d'accord pour la reprise en régie des 2 crèches gérées aujourd'hui par Planète Môme ;

Considérant que ce protocole a pour objet d'organiser les modalités opérationnelles de la reprise en régie de l'activité des 2 crèches sises à Tournon sur Rhône notamment :

#### A – Engagements d'ARCHE Agglo

- Mise en œuvre de la procédure réglementaire pour cette reprise
- Consultation des différents organes : Conseil Communautaire, Comité social territorial, CAF, et de manière générique tout autre organisme de tutelle ...
- Rédaction d'une étude sur les aspects ressources humaines de cette reprise
- Inscription à l'ordre du jour du Conseil Communautaire avant fin juillet 2026, pour délibération sur la reprise en régie
- Inscription à l'ordre du jour du Conseil Communautaire avant fin novembre 2026 la création des postes, la signature des nouveaux contrats ou la mise en œuvre des procédures de licenciement
- ARCHE Agglo ne reprendra pas le passif et les dettes éventuels de Planète Môme et n'en supportera pas la responsabilité
- ARCHE Agglo pourra à sa convenance reprendre le mobilier nécessaire à l'exploitation de l'activité dans les conditions à déterminer entre les parties
- ARCHE Agglo ne reprendra aucun des contrats en cours souscrit par Planète Môme (alarme, nettoyage, maintenance, ...) sauf meilleur accord
- ARCHE Agglo ne supportera aucune responsabilité des dommages qui seraient consécutifs à la résiliation par Planète Môme des conventions conclues avec les parents des enfants accueillis.

#### B – Engagements de Planète Môme

- Planète Môme s'engage à ne pas voter la dissolution avec un effet antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2027
- L'association s'engage à transmettre l'ensemble des documents sollicités par ARCHE Agglo avant le 1<sup>er</sup> mars 2026
- Planète Môme s'engage à transmettre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, la liste du matériel utilisé ainsi que la valeur nette comptable détaillée de dernier
- L'association s'engage à faire ses meilleurs efforts pour faciliter la procédure de reprise et notamment en usant d'une communication adaptée auprès de toutes personnes en lien direct ou indirect avec l'association, ...
- Planète Môme s'engage à maintenir un niveau et une qualité de service et de relation avec tous les adhérents, salariés, prestataires, usagers, ...
- L'association s'engage à transmettre toute information sur l'évolution de sa situation personnelle dans un délai d'une semaine
- Planète Môme s'engage à informer les parents titulaires d'une place en crèche pour l'année 2026-2027 du changement de nature de gestionnaire (engagement de Planète auprès des familles pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026)
- L'association s'engage à mettre en œuvre les démarches et procédures permettant à ARCHE Agglo d'exercer effectivement l'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027
- L'association s'engage à libérer les locaux au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2027

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 3 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le protocole d'accord ci-annexé avec l'association Planète Môme fixant les modalités pour la reprise en régie des 2 crèches à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- **APPELLE** les différentes autorités à statuer sur la reprise en régie de ces 2 crèches ;
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo